

Interpréter une musique du monde de tradition orale

RS5156 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	333v, 133
Formacode(s)	45083, 45085, 45073, 44587
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	30/03/2020
Date d'échéance	30/03/2025

Certificateur(s)

DROM · SIRET : 43837869700025

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Dans le domaine des musiques du monde de tradition orale, l'acquisition des compétences s'effectue au contact des grands maîtres de la tradition généralement éloignés des lieux de diffusion de ces musiques sur les marchés occidentaux. Les musiciens résidant en France et jouant ces musiques ont constamment besoin de se perfectionner et de se ressourcer auprès de spécialistes du genre. La certification leur permet de monter en compétences sur les répertoires qu'ils interprètent ou d'en intégrer de nouveaux dans le respect des règles stylistiques qui leur sont propres. Elle répond à un besoin (voire une nécessité) de diversité culturelle, de défense des droits culturels sur le territoire ainsi que de préservation du patrimoine culturel immatériel dont relèvent ces esthétiques.

Les musiques du monde de tradition orale sont une composante forte des cultures traditionnelles du monde. Elles sont orales parce que non-écrites ou peu écrites, et sont transmises par un apprentissage oral c'est à dire par imitation reproduction, et parfois utilisation d'un système d'analyse bien différent de celui de la musicologie occidentale. C'est notamment le cas pour les formes classiques ou savantes qui, pour autant n'emploient qu'assez rarement l'écriture. Elles peuvent être éventuellement modales c'est-à-dire qu'elles ne suivent pas les règles harmoniques de la musique tonale (issues de la musique classique occidentale). Quelques exemples des musiques entrant dans ce champ : les musiques indiennes, ottomanes et arabes, celles des Balkans, du fest noz (inscrit au patrimoine immatériel de l'humanité par l'Unesco en 2012) ...

La formation à ces musiques donne une place très importante à l'échange de type maître à disciple et à l'apprentissage en situation. Ce type de transmission est lui-même porteur d'une pensée artistique souvent différente de celle portée par la culture classique de l'Occident. A ce titre, Drom, qui œuvre à la connaissance des cultures du Monde a la volonté de prendre en compte voire de privilégier l'accès à des modes alternatifs d'apprentissage dans le cadre de la certification proposée.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

I-Jouer des thèmes issus d'un répertoire d'une musique du monde de tradition orale donnée

1. Mémoriser et reproduire les thèmes étudiés issus d'une musique du monde de tradition orale donnée.
2. Appliquer les modes de jeu collectif relatifs à la tradition donnée

II - Employer des techniques vocales et/ou instrumentales appropriées à la tradition orale donnée/étudié

1. Reproduire les techniques vocales ou instrumentales spécifiques de la tradition donnée.
2. Adapter ces techniques à son instrument dans le cas où il n'est pas présent dans la tradition musicale concernée.

III-Interpréter des thèmes musicaux issus d'un répertoire de musique du monde de tradition orale dans le respect des éléments stylistiques

1. Utiliser des timbres vocaux et instrumentaux caractéristiques de la tradition musicale donnée.
2. Pratiquer des formes rythmiques utilisées dans la tradition musicale donnée.
3. Appliquer l'ornementation caractéristique de la tradition musicale donnée.

4. Appliquer des nuances caractéristiques de la tradition musicale donnée.
 5. Pratiquer l'improvisation, ou les variations caractéristiques de la tradition musicale donnée.
- IV– Analyser des thèmes caractéristiques de la tradition orale donnée
1. Reconnaître et identifier les éléments stylistiques d'un répertoire issu de la tradition orale donnée.
 2. Décrire et analyser un thème du répertoire issu de la tradition orale donnée.
 3. Contextualiser les thèmes étudiés dans la tradition orale donnée.

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Être musicien professionnel et justifier d'une expérience d'un an d'activité comme artiste de scène ou enseignant musical.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, CANDIDATURE INDIVIDUELLE, VAE

Évaluation par un jury externe de 2 personnes, n'ayant pas participé à l'action de formation : le directeur d'un lieu culturel d'accueil et un artiste des musiques du monde de tradition orale et enseignant d'école de musique ou conservatoire.

Base légale

Date de décision	30/03/2020
Durée de l'enregistrement	5 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	30/03/2025

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RS7502

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<http://www.drom-kba.eu/Certificat-Interpreter-une-musique-du-monde-de-tradition-orale.html>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/5156/>

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	18
Parcours menés à terme	18
Taux d'achèvement	100 %
Période	04/2022 – 02/2025

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	40
----------------------	----

Montant total engagé	32 740 €
Coût moyen par dossier	819 €
Durée moyenne	29 h
Période	07/2020 – 01/2025
France compétences	92 %
Reste à charge titulaire	5 %
OPCO	2 %
France Travail	2 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.